

JAUDE IMMOBILIER

Honoraires Location

BARÈME EN VIGUEUR

AU 11/05/2023

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes

régis par la loi du 6 juillet 1989 n°89-462 et ALUR du 24 mars 2014 (décret du 1er août 2014).

Les honoraires TTC sont partagés entre le locataire et le bailleur.

| Superficie du bien (en m2) | Honoraires locataire | Honoraires bailleur |
|----------------------------|----------------------|---------------------|
| Jusqu'à 35m2 | 8€/m2 | 8€/m2 |
| de 36m2 à 70m2 | 7€/m2 | 7€/m2 |
| de 71m2 à 100m2 | 6 €/m2 | 6€/m2 |
| de 101m2 à 170m2 | 5€/m2 | 5€/m2 |
| Súp. à 170m2 | 4€/m2 | 4€/m2 |

Prestations incluses dans les honoraires

- ✓ Mise en location du bien, Entremise et Négociation à la charge du bailleur.
- ✓ Organisation des visites, Constitution dossier et Rédaction du bail à la charge du bailleur et du locataire.

Honoraires d'états des lieux Entrée (ou Sortie)

régis par la loi du 6 juillet 1989 n°89-462 et ALUR du 24 mars 2014 (décret du 1er août 2014)

Les honoraires TTC sont partagés entre le locataire et le bailleur.

Honoraires locataire

3€ / m2

Honoraires bailleur

3€ / m2

Estimation locative

Forfait de 180 € TTC/ estimation

Gratuite si gestion via agence

Honoraires
Locaux Commerciaux/Professionnels

Avec un montant minimum de 1 000 € HT par transaction.

20 % HT du Loyer Annuel HT hors charge,
soit 24 % TTC du loyer annuel hors charge

(la/les parties en ayant la charge sera définie lors de la signature du mandat)